

Consignes sanitaires à toutes les personnes* travaillant à IMT Mines Alès

en période d'épidémie du COVID19 – stade 3

*personnels permanents ou non, personnels accueillis (Armines, porteurs de projet de l'incubateur, DREAL, stagiaires sous convention) ou mis à disposition possédant un badge d'accès.

Version du 16 mars 2020 (ces règles sont susceptibles d'évolution)

Situation	Actions
1 Vous êtes diagnostiqué comme effectivement contaminé et êtes pris en charge par les autorités sanitaires	<ul style="list-style-type: none">- Vous n'êtes pas autorisé à venir à l'école- Informez votre employeur et covid19@mines-ales.fr- Renseignez l'école sur les personnes avec lesquelles vous avez été en contact ainsi que les lieux fréquentés depuis les 7 jours précédents (afin que puissent être prises les mesures conservatoires)- Informez régulièrement l'école de l'évolution de votre situation- Ne revenez à l'école qu'après avoir reçu son autorisation préalable écrite
2 Vous présentez des symptômes Ou Vous avez été au contact d'un cas confirmé de coronavirus	<ul style="list-style-type: none">- Ne venez pas à l'école (quittez l'école sans délai si vous vous y trouvez)- Ayez un contact médical, et suivez le protocole prescrit- Informez covid19@mines-ales.fr et votre employeur- Pour les salariés de l'école : vous serez placé en situation de télétravail jusqu'à votre retour (ou bien jusqu'à l'arrêt maladie, le cas échéant)- Informez l'école de l'évolution de votre situation- Si vous avez une autorisation médicale pour réintégrer l'école, informez-la- Ne revenez à l'école qu'après avoir reçu son autorisation préalable écrite
3 Vous avez séjourné plus d'une heure dans une zone à risque (cf. liste des départements et des pays), à titre privé ou professionnel Ou Vous avez été au contact d'une personne présentant des symptômes ou venant d'une zone à risque (cf. liste des départements et des pays)	<ul style="list-style-type: none">- Ne venez pas à l'école- Informez covid19@mines-ales.fr et votre employeur- Informez votre entourage professionnel- Surveillez l'apparition de symptômes et prenez votre température 2 fois par jour- Ne revenez à l'école qu'après avoir reçu son autorisation préalable écrite
4 Vous n'êtes dans aucun des cas précédents et vous avez été placé en télétravail	<ul style="list-style-type: none">- Ne venez pas à l'école, sauf nécessité impérieuse- Si tel est le cas, demandez une autorisation à votre responsable de service ou coordonnateur de cercle- Communiquez cette autorisation à covid19@mines-ales.fr- Signalez votre présence (heures arrivée/départ et votre lieu de travail au gardien de permanence : 06 21 30 28 25)- Appliquez de façon particulièrement rigoureuse les gestes barrières- Evitez d'aller dans les secteurs de l'école non indispensables à votre mission
5 Vous n'êtes dans aucun des cas précédents et vous avez été autorisé par l'école pour venir accomplir une activité essentielle	<ul style="list-style-type: none">- Vérifiez que vous êtes dans la situation sanitaire requise au moment de votre venue- Signalez votre présence (heures arrivée/départ et votre lieu de travail au gardien de permanence : 06 21 30 28 25)- Appliquez de façon particulièrement rigoureuse les gestes barrières- Evitez d'aller dans les secteurs de l'école non indispensables à votre mission

Notes de compréhension :

Symptômes du Covid-19 : fièvre ou sensation de fièvre, difficultés respiratoires (toux ou essoufflement)

Contact : contact rapproché (moins de 1 mètre), ou prolongé (plus de 15 minutes) durant les 14 derniers jours

Zone à risque : pays (étranger) ou département (France) où circule activement le virus. Les listes sont régulièrement mises (Cf. site web Santé publique France)

Consignes sanitaires à tous **les visiteurs***

en période d'épidémie du COVID19 – stade 3

* élèves, chargés de cours, vacataires, prestataires, partenaires, invités, personnes à qui l'école met à disposition ses locaux, stagiaires de formation continue

Version du 16 mars 2020 (ces règles sont susceptibles d'évolution)

Seules sont autorisées les visites relevant d'une nécessité absolue.

Situation	Actions
1 Dans tous les cas	<ul style="list-style-type: none">- Pour chaque visiteur, l'école identifie en interne une personne responsable de la visite (le garant)- Le garant s'assure de la nécessité absolue de la visite- Le garant s'assure de l'application des consignes exceptionnelles d'accueil des visiteurs à IMT Mines Alès (questionnaire d'accueil complété avant la venue + instruction d'accueil à l'arrivée dans les locaux d'IMT Mines Alès)
2 Si le visiteur a été en contact avec une personne effectivement contaminée	<ul style="list-style-type: none">- L'accès à l'école n'est pas autorisé- La personne chargée de l'accueil du visiteur informe l'école (covid19@mines-ales.fr)
3 Si le visiteur présente des symptômes	<ul style="list-style-type: none">- L'accès à l'école n'est pas autorisé
4 Si le visiteur habite ou a séjourné plus d'une heure dans une zone à risque (cf. liste des départements et des pays)	<ul style="list-style-type: none">- L'accès à l'école n'est pas autorisé
5 Si le visiteur a été au contact rapproché ou prolongé d'une personne rentrant d'une zone à risque (cf. liste des départements et des pays)	<ul style="list-style-type: none">- L'accès à l'école n'est pas autorisé

Notes de compréhension :

Symptômes du Covid-19 : fièvre ou sensation de fièvre, difficultés respiratoires (toux ou essoufflement)

Contact : contact rapproché (moins de 1 mètre), ou prolongé (plus de 15 minutes) durant les 14 derniers jours

Zone à risque : pays (étranger) ou département (France) où circule activement le virus. Les listes sont régulièrement mises (Cf. site web Santé publique France)

Consignes sanitaires aux personnes « à risque »* ou se sentant vulnérables pour d'autres motifs en période d'épidémie du COVID19 – stade 3

* Le Haut conseil de la santé publique (HCSP) considère que les personnes « à risque » au COVID19 sont les suivantes :

- Personnes âgées de 70 ans et plus (même si les patients entre 50 ans et 70 ans doivent être surveillés de façon plus rapprochée) ;
- Patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
- Malades atteints de cirrhose au stade B au moins ;
- Patients aux antécédents (ATCD) cardiovasculaires : hypertension artérielle, ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, chirurgie cardiaque ;
- Diabétiques insulino-dépendants ou présentant des complications secondaires à leur pathologie (micro ou macro angiopathie) ;
- Insuffisants respiratoires chroniques sous oxygénothérapie ou asthme ou mucoviscidose ou toute pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ;
- Personnes présentant une immunodépression médicamenteuse : chimiothérapie anti cancéreuse, immunosuppresseur, biothérapie et/ou une corticothérapie à dose immunosuppressive, une infection à VIH non contrôlée avec des CD4 <200/mn³ consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souche hématopoïétiques,
- Personnes atteintes d'hémopathie maligne en cours de traitement ; ou présentant un cancer métastasé.
- Femmes enceintes par analogie avec les séries publiées sur le MERS-CoV et le SRAS en dépit d'une petite série de 18 cas d'infections à SARS-CoV-2 ne montrant pas de sur-risque ni pour la mère ni pour l'enfant ;
- Personnes présentant une obésité morbide (indice de masse corporelle > 40kg/m² : par analogie avec la grippe A(H1N1)

Source <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>, information consultée le 14/03/2020

Version du 16 mars 2020 (ces règles sont susceptibles d'évolution)

Situation	Actions
1 Dans tous les cas	<ul style="list-style-type: none">▶ Surveillez l'apparition de symptômes et prenez votre température 2 fois par jour▶ Respectez une distance de 1 m avec vos interlocuteurs▶ Réduisez les réunions non indispensables et la fréquentation des points de rencontres rapprochés▶ Evitez les contacts avec les personnes de votre entourage professionnel ou scolaire revenant d'une zone à risque (cf. liste des départements et des pays) ou présentant des symptômes
2 Salariés, tous statuts	<ul style="list-style-type: none">▶ Manifestez-vous auprès du service de gestion des ressources humaines ou de la médecine de prévention, afin d'examiner un éventuel placement en télétravail

Notes de compréhension :

Symptômes du Covid-19 : fièvre ou sensation de fièvre, difficultés respiratoires (toux ou essoufflement)

Contact : contact rapproché (moins de 1 mètre), ou prolongé (plus de 15 minutes) durant les 14 derniers jours

Zone à risque : pays (étranger) ou département (France) où circule activement le virus. Les listes sont régulièrement mises (Cf. site web Santé publique France)

Consignes exceptionnelles relatives aux **demandes de déplacements** hors des campus d'IMT Mines Alès en période d'épidémie du COVID19 – stade 3

Version du 16 mars 2020 (ces règles sont susceptibles d'évolution)

1 **Demande de déplacement
hors de l'UE et l'EEE** **Ces déplacements sont strictement interdits.**

2 **Demande de déplacement
dans l'UE et l'EEE et dans les
DOM-TOM** **Ces déplacements sont interdits sauf en cas de nécessité absolue, et dans ce cas, font l'objet d'un triple examen :**
1) par le coordonnateur de cercle ou responsable de service (qui se prononce sur le caractère essentiel de la mission).
2) par le coordonnateur du cercle Relations Internationales (qui se prononce sur l'opportunité de la mission).
3) par le conseiller coordonnateur de prévention (qui se prononce sur les aspects sanitaires et les conditions de sûreté).
Un seul refus entraîne l'annulation de la demande.

3 **Demande de déplacement
en France métropolitaine** **Ces déplacements sont interdits sauf en cas de nécessité absolue, et dans ce cas, font l'objet d'un double examen :**
1) par le coordonnateur de cercle ou responsable de service (qui se prononce sur le caractère essentiel de la mission).
2) par le conseiller coordonnateur de prévention (qui se prononce sur les aspects sanitaires et les conditions de sûreté).
Un seul refus entraîne l'annulation de la demande.

Notes de compréhension :

Symptômes du Covid-19 : fièvre ou sensation de fièvre, difficultés respiratoires (toux ou essoufflement)

Contact : contact rapproché (moins de 1 mètre), ou prolongé (plus de 15 minutes) durant les 14 derniers jours

Zone à risque : pays (étranger) ou département (France) où circule activement le virus. Les listes sont régulièrement mises (Cf. site web Santé publique France)

Consignes exceptionnelles relatives aux **rassemblements** organisés dans l'enceinte de l'école quel qu'en soit l'organisateur, pour les mois de mars et avril 2020

Version du 16 mars 2020 (ces règles sont susceptibles d'évolution)

LES RASSEMBLEMENTS DE PERSONNES SONT INTERDITS SAUF EN CAS DE NECESSITE ABSOLUE

- ▶ Tous les évènements et manifestations sont annulés.
- ▶ Toutes les activités sportives liées à l'école sont annulées.
- ▶ Toutes les activités associatives dans l'enceinte de l'école sont annulées.
- ▶ Toute personne souhaitant maintenir un rassemblement qu'elle juge absolument nécessaire doit en demander l'autorisation préalable au :
 - Coordonnateur de cercle ou responsable de service (qui se prononce le caractère d'absolue nécessité).
 - Puis au conseiller coordonnateur de prévention (qui se prononce sur les aspects sanitaires et de sûreté).
- ▶ Pour les rassemblements autorisés :
 - Limiter le nombre de participants à **5 personnes au total, dont 2 visiteurs au maximum**.
 - Les participants doivent être connus à l'avance.
 - Appliquer les règles d'accueil et d'accès « visiteurs » (instruction + questionnaires individuels).
 - S'assurer que le lieu retenu pour l'événement permet de mettre en œuvre les consignes relatives à l'éloignement social des participants (1,50 m entre chaque participant).
 - Assurer un contrôle nominatif des visiteurs.
 - Distribuer à chaque visiteur un flyer sur les gestes barrières et les y sensibiliser.
- ▶ En cas d'impossibilité de connexion à distance et sur demande de son coordonnateur, les demandes de réunion de la cellule de crise seront examinées au cas par cas par le conseiller coordonnateur de prévention.

Notes de compréhension :

Symptômes du Covid-19 : fièvre ou sensation de fièvre, difficultés respiratoires (toux ou essoufflement)

Contact : contact rapproché (moins de 1 mètre), ou prolongé (plus de 15 minutes) durant les 14 derniers jours

Zone à risque : pays (étranger) ou département (France) où circule activement le virus. Les listes sont régulièrement mises (Cf. site web Santé publique France)